

COMPTE RENDU

7^e RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
TENUE LE MARDI 15 MAI 2018 À 12 h 30, AU LOCAL F-240

Présences : Michel Boulet, Danielle Combes, Éline Dupont, Julie Gagné, Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, Mylène Morin, Denis Patterson, Frédéric Pellerin, France Perreault, Dannik Perreault-Forget, Sébastien Piché, Alayn Prud'homme, Hélène Sylvain

Absence motivée : Athéna Cyr, Laurie Beauchemin

Invités : Marie-Pierre Gaudet, Dominic Leblanc, Caroline Normandin, Jonathan Redmond, Dominique Trudel, Jean-Luc Trussart,

Président d'assemblée : Alain Lamarre

Secrétaire : Karine Tremblay

7.1 Identification des présences et constatation du quorum

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13h00

Monsieur Alain Lamarre ouvre la dernière commission des études de l'année scolaire 2017-2018 en remerciant les membres de leur assiduité et constance malgré la tâche exigeante qui était à accomplir.

Monsieur Lamarre informe les membres de la nomination de Madame Karine Tremblay au poste de secrétaire administrative au Service des programmes techniques et du développement pédagogique. Celle-ci poursuivra donc le mandat de secrétaire de la commission des études.

7.2 Adoption du projet d'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

Le point 7.8, dans lequel il est question de la révision du programme de *Conseil en assurances et en services financiers (410.C0)* a été retiré et reporté à l'automne 2018, avec l'accord des membres de la commission.

Monsieur Michel Boulet demande l'ajout du point *Tremplin DEC* dans la section Autre point.

CDEL180515-01

Sur une proposition de Danielle Combes, dûment appuyée par Dannik Perreault-Forget, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 7.1 **Identification des présences et constatation du quorum**
- 7.2 **Adoption du projet d'ordre du jour**
(Document déposé)
- 7.3 **Adoption du compte rendu de la réunion du 3 avril 2018**
(Document déposé)
- 7.4 **Suivi du compte rendu du 3 avril 2018**
- 7.5 **Avis à formuler au conseil d'établissement concernant les modifications à la *Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière* ainsi que la *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche***
(Document déposé)
Par : Dominic Leblanc

- 7.6 Présentation du rapport de libération de tâche**
(Document déposé)
 - 7.6.1 Par Marie-Pier Gaudet
ECCOM

- 7.7 Présentation de la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes***
Par : Jean-Luc Trussart et Sébastien Piché

- 7.8 Avis à formuler au conseil d'établissement concernant le cahier de programme du nouveau programme *Techniques d'intégration multimédia (582.A1)***
(Document déposé)
Par : Jean-Luc Trussart et Jonathan Redmond

- 7.9 Avis à formuler au conseil d'établissement concernant le bilan d'implantation du programme *Techniques d'orthèses visuelles (160.A0)***
(Document déposé)
Par : Jean-Luc Trussart et Caroline Normandin

- 7.10 Présentation du bilan du plan de travail du conseil de la réussite**
(Document déposé)
Par : Dominique Trudel et Sébastien Piché

- 7.11 Avancement des travaux relatifs à l'application de l'Annexe C015**
Par : Sébastien Piché

- 7.12 Présentation du thème retenu pour la journée pédagogique d'août 2018**
Par : Sébastien Piché

- 7.13 Autre point**
 - 7.13.1 *Tremplin DEC*

- 7.14 Dépôt de documents**
 - 7.14.1 *Tableau des effectifs pour 2018-2019*

7.14.2 *Tableau des libérations de tâches octroyées pour l'année 2018-2019*

7.14.3 *Calendrier scolaire modifié*

7.14.4 *2019 Bilan du plan de travail de la commission des études 2017-2018*

7.14.5 *Calendrier des rencontres de la commission des études 2018-2019*

7.15 Information

7.16 Prochaine rencontre : XXX

7.17 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Adoption du compte rendu de la réunion du 3 avril 2018

(Document déposé)

Les membres ont reçu le compte rendu de la réunion du 3 avril 2018 avec la convocation.

La correction suivante est demandée :

6.11.1 À la suite du premier paragraphe, nous aurions dû lire : « Monsieur Alain Lamarre s'engage à mandater Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint du Service aux étudiants et à la communauté, afin que ce dernier élabore une stratégie qui permettrait de se préparer à la venue de cette législation, entre autres en formant un comité de travail. »

CDEL180515-02

Sur une proposition de Éric Lavoie, dûment appuyée par Hélène Sylvain, il est résolu d'adopter le compte rendu de la réunion du 3 avril 2018, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Suivi du compte rendu du 3 avril 2018

- 6.4.2 En ce qui concerne le cours ayant le code 360 dans la nouvelle grille du programme d'Archives médicales, le comité de travail a tenu une première rencontre et les travaux sont en cours.
- 6.11.1 Monsieur Alain Lamarre a mandaté le Service aux étudiants et à la communauté, afin qu'un comité de travail soit mis sur pied.
- 6.11.2 Concernant les examens pour le programme des Sciences humaines prévus le lendemain de la remise des diplômes, ceux-ci ont été déplacés le 25 mai en après-midi.

7.5 Avis à formuler au conseil d'établissement concernant les modifications à la Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière ainsi que la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche

(Document déposé)

Par : Dominique Leblanc

Monsieur Dominic Leblanc rappelle que le CRL est tenu de se doter de telles politiques notamment afin d'être admissible à des subventions. Il explique que les politiques ont été révisées par le sous-comité du comité régional de la recherche. En ce qui concerne la *Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière*, une définition de la recherche est ajoutée à la section *Champ d'application*. L'on y retrouvera également la responsabilité du CRLA quant à la diffusion et la promotion de cette politique. Monsieur Leblanc nous indique que deux principes ont été ajoutés aux *Objectifs de la politique*. De plus, il indique qu'il y a eu l'ajout d'une précision concernant l'utilisation des ressources humaines et financières au point 4.2. Le rôle du responsable régional du comité de la recherche est défini en 5.5. Monsieur Leblanc nous informe également qu'il y a modification du point 7.2, concernant la diffusion des travaux de recherche, et des points 8.2 et 8.3, concernant les rôles et responsabilités.

Monsieur Leblanc indique aux membres que les termes utilisés au Cégep régional de Lanaudière ont été uniformisés.

Nous pouvons observer le même type de modifications en ce qui a trait à la *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche*. Monsieur Leblanc nous présente, brièvement, les principaux changements apportés à cette politique, notamment en ce qui concerne le champ d'application de la politique, les règles en matière de conflit d'intérêt, la responsabilité de son application et les conflits d'intérêts.

CDEL180515-03

Sur une proposition de Danielle Combes, dûment appuyée par France Perreault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif aux modifications à la *Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière* ainsi que la *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche*.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Présentation du rapport de libération de tâche

(Document déposé)

Par Marie-Pier Gaudet

7.6.1 ECCOM

Madame Marie-Pier Gaudet nous présente le projet et décrit les tâches spécifiques à ce dernier. En particulier, elle présente la coordination des projets ECCOM et leur rôle dans le cadre d'un cours de la troisième session du programme des Sciences humaines, profil innovation sociale.

Monsieur Éric Lavoie demande si la hauteur de la libération est suffisante. Madame Gaudet précise que c'est 0,15 ETC pour l'année et qu'étant donné que la libération de tâche n'a pas été reconduite, un nouvel aménagement devra être fait pour qu'elle puisse avoir le soutien nécessaire afin d'assumer la coordination de ce projet.

Madame Julie Gagné demande si le projet ECCOM est associé à un cours en particulier, et demande également si l'enseignante ou l'enseignant associé à ce même cours pourrait assumer en partie le partenariat avec les milieux. Madame Gaudet indique que le projet est en effet associé à un cours en

particulier, mais que le partenariat avec les milieux est à déterminer. Madame Gagné se questionne également sur la continuité des projets. Sont-ils reconduits chaque année ou le département en a-t-il des nouveaux? Madame Gaudet explique que chaque année, les étudiantes et étudiants reçoivent de nouveaux projets. De plus, cette année, seulement cinq étudiantes et étudiants étaient finissants. L'an prochain, il y aura près de trente finissantes et finissants ce qui fera beaucoup plus de projets à gérer. Madame Gagné s'enquiert des commentaires des étudiantes et étudiants vis-à-vis de cette expérience. Madame Gaudet indique que chaque étudiante et étudiant vit l'expérience différemment dépendamment du projet ainsi que de l'organisme. Ils découvrent, entre autres, des compétences qu'ils ont et qu'ils ne pensaient pas avoir, comment ils agissent lorsqu'ils sont dans une vraie équipe de travail avec des partenaires qui ont leur propre rythme, leur capacité de gestion de projet, etc. Madame Gagné demande pourquoi ce projet ne peut-il être considéré comme un stage. Madame Gaudet explique que dans le cadre de ce projet, les étudiantes et les étudiants ne vont pas appliquer des compétences comme lors des stages et les organismes n'ont pas à les superviser et à les évaluer.

Madame Éline Dupont félicite Madame Gaudet pour ce projet. Elle ajoute avoir rencontré les gens avec qui les étudiantes et étudiants ont travaillé et que ceux-ci sont très satisfaits. Madame Dupont demande si, au niveau international, il a été envisagé que ECCOM puisse avoir son projet à Madagascar puisqu'il y a déjà une forme de partenariat d'établi. Madame Gaudet affirme que ce partenariat n'a pas été envisagé. Monsieur Alain Lamarre ajoute que l'idée est lancée.

Monsieur Michel Boulet souligne le dynamisme et l'engagement des étudiantes et étudiants, ainsi que la saine gestion du projet. Il exprime également son inquiétude face à la non-reconduction de ce projet. Monsieur Lamarre indique que l'accompagnement au projet n'est pas abandonné et qu'il compte sur une possible collaboration avec le CERESO. Il ajoute que l'enveloppe utilisée pour les libérations ne peut servir que pour de nouveaux projets et qu'il est difficile de choisir parmi toutes les bonnes idées.

7.7 Présentation de la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Par : Jean-Luc Trussart et Sébastien Piché

Monsieur Jean-Luc Trussart nous fait état de la situation. *La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* n'est pas présentée en ce jour puisque certains travaux sont à terminer. Monsieur Trussart explique la distinction entre la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (PIGeP) et la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). Il indique les spécificités et les fonctionnalités, ainsi que l'objectif qui est de permettre l'évaluation des programmes selon leurs besoins, en continu et avec plus de précisions. Monsieur Trussart explique la nécessité de suivre les critères de la CEEC et en présente certains.

Monsieur Sébastien Piché précise que l'évolution vers l'évaluation en continu est déjà présente puisque lorsqu'un problème est vécu dans un programme, des démarches sont entreprises afin d'évaluer la situation. Il s'agit ici d'identifier des pratiques afin de les mettre dans un cadre de gestion. Monsieur Piché exprime l'avantage des évaluations de la PIEP en comparaison à celles faites aux huit ans, qui sont très longues, comportent plusieurs recommandations et, par le fait même, ne peuvent souvent pas être toutes suivies.

Monsieur Éric Lavoie souligne que le projet semble intéressant, mais il demande si cela alourdit la tâche des coordonnatrices et coordonnateurs de programme et si l'intention est aussi d'économiser en termes de libérations de tâche. Monsieur Piché explique que la politique prévoit tout de même des évaluations en profondeur, selon les besoins identifiés par le comité de programme et non suivant un cycle défini, sur les mêmes principes que présentement. Monsieur Piché précise également qu'il sera nécessaire de porter attention à ne pas alourdir la tâche des coordonnatrices et coordonnateurs, mais de plutôt fournir des outils d'évaluation qui facilitent leur travail. Monsieur Trussart mentionne qu'un site *SharePoint* a été mis à l'essai pour le programme d'Archives médicales et que les commentaires reçus à ce jour sont à l'effet qu'un tel outil allègerait le travail des coordonnatrices et coordonnateurs.

7.8 **Avis à formuler au conseil d'établissement concernant le cahier de programme du nouveau programme *Techniques d'intégration multimédia* (582.A1)**

(Document déposé)

Par : Jean-Luc Trussart et Jonathan Redmond

Monsieur Jean-Luc Trussart présente le nouveau modèle de cahier de programme avec de brèves explications. Également, il expose les travaux accomplis en 2017-2018 et ceux prévus en 2018-2019. Plusieurs analyses ont été réalisées et ont permis de découvrir que présentement les cégeps qui offrent le programme TIM sont très orientés vers la formation de programmeurs WEB. Monsieur Trussart indique que notre programme misera plutôt sur la polyvalence afin d'être orienté vers l'entreprise. Il nous présente, par la suite, plusieurs partenariats possibles, entre autres, avec le CERESO puis nous fait part des besoins physiques pour le programme.

Monsieur Jonathan Redmond nous explique le rôle de la ou du technicien intégrateur multimédia en parallèle avec les besoins des entreprises. Il présente également le logigramme de compétences et explique brièvement ce dernier.

Madame Julie Gagné demande si la même étudiante ou le même étudiant pourrait être intéressé par le programme TIM et les cours données en Arts, lettres et communication. Monsieur Redmond indique que non, puisque celles et ceux intéressés par le programme TIM sont vraiment des « accros » d'informatique. De plus, Madame Gagné se demande quelles sont les compétences recherchées chez une enseignante ou un enseignant pour ces cours. Monsieur Redmond indique que plusieurs formations sont possibles et donne des exemples.

Madame Éline Dupont demande si le cégep compte préciser, dans ses publications, que la Technique d'intégration multimédia offerte ici est différente puisqu'elle ne forme pas des programmeurs Web. Monsieur Redmond explique que non, ce n'est pas envisagé. Monsieur Trussart ajoute que le programme TIM offert ici est un assemblage de compétences, qu'il serait difficile de définir la différence et que la programmation WEB est une des compétences que les étudiantes et étudiants devront acquérir.

Monsieur Michel Boulet demande si des liens sont à créer avec le programme Design d'intérieur. Monsieur Redmond répond que non puisque ceux-ci sont plutôt axés sur la modélisation. Ils n'utilisent pas les mêmes logiciels ni la même approche. Monsieur Boulet se questionne également si, pour le premier cours d'informatique, les étudiantes et étudiants devront déjà être habiles dans cette matière. Monsieur Redmond affirme que non. En effet, une étudiante ou un étudiant qui arrive du secondaire où il n'y a aucun cours d'informatique obligatoire pourra s'inscrire dans le programme TIM sans problème, même s'il n'a pas de base.

Monsieur Simon-Philippe Lebel demande si une analyse d'impact a été réalisée en termes d'allocations pour vérifier s'il y avait des déséquilibres automne/hiver et si le financement généré par le programme TIM correspondait sensiblement à l'allocation des cours qui allaient être donnés dans le programme. La préoccupation est de voir les autres programmes se serrer la ceinture pour permettre à celui-ci de fonctionner. Monsieur Alain Lamarre prend la parole pour ajouter qu'à première vue, il ne semble pas y avoir de problème.

Madame Hélène Sylvain exprime son intérêt et son enthousiasme pour ce nouveau programme. Elle explique aussi que le projet de fin d'études dans les entreprises des environs est intéressant, mais qu'il y a plusieurs opportunités à l'interne où ces étudiantes et étudiants pourraient mettre à profit les connaissances acquises. Monsieur Redmond indique que cette éventualité sera envisagée puisque plusieurs clientes et clients sont à prévoir.

Monsieur Piché conclut en indiquant que tous les gens interrogés avec le cahier de programme de TIM ont affirmé que celui-ci avait une orientation gagnante et que le cégep de L'Assomption se démarquerait des autres collèges. Il ajoute que des étudiants du Tremplin DEC déjà inscrits veulent étudier dans le programme.

Madame Julie Gagné demande pourquoi se limiter à 25 étudiants. Monsieur Lamarre répond que l'autorisation ministérielle nous limite à ce nombre.

Monsieur Éric Lavoie demande s'il y a des inquiétudes au niveau des perspectives d'emploi. Monsieur Redmond répond que non. De plus, Monsieur Lavoie invite à la réflexion de la place qui sera accordée à la

formation générale dans ce nouveau programme et offre son aide pour l'épreuve synthèse de programme.

CDEL180515-04

Sur une proposition de France Perreault, dûment appuyée par Hélène Sylvain, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif au cahier de programme du nouveau programme *Techniques d'intégration multimédia (582.A1)*

Adoptée à l'unanimité.

7.9 Avis à formuler au conseil d'établissement concernant le bilan d'implantation du programme *Techniques d'orthèses visuelles (160.A0)* *(Document déposé)*

Par : Jean-Luc Trussart et Caroline Normandin

Madame Caroline Normandin explique la méthode choisie pour recueillir l'information nécessaire à la création du bilan. Elle indique que le département de TOV mise sur une amélioration continue et adaptée aux besoins de la clientèle. Le tout a permis, en concertation avec les disciplines contributives, de présenter les recommandations au bilan. Dans l'ensemble, le programme *Techniques d'orthèses visuelles* est en santé.

Monsieur Michel Boulet demande quelles autres disciplines contributives du département des *Sciences humaines*, outre la psychologie, le programme TOV comporte-t-il. Madame Normandin et Monsieur Piché répondent que le programme comprend également administration, chimie et biologie. Monsieur Boulet se questionne aussi quant à l'harmonisation du cours de psychologie en première session avec le cours de vente en troisième session. Madame Normandin explique qu'il y a une harmonisation à faire entre les deux départements. Par exemple, en psychologie, les étudiantes et étudiants voient la pyramide de Maslow, tout comme dans le cours de vente. Les éléments sont très semblables, c'est pourquoi ce point est ressorti lors du questionnaire aux étudiantes et étudiants. Monsieur Boulet demande si le département de TOV a des souhaits concernant le département de *Sciences humaines*. Madame Normandin indique que le seul est l'harmonisation entre

le cours de psychologie et celui de vente pour éviter la redondance lors de l'enseignement de la théorie.

Monsieur Jean-Luc Trussart transmet ses félicitations au département TOV pour leur travail en approche programme.

Monsieur Éric Lavoie félicite la capacité d'autocritique visible dans le bilan de TOV.

Madame France Perreault félicite le travail de Madame Normandin pour le bilan, notamment dans des conditions parfois difficiles.

Madame Éline Dupont félicite le soutien des enseignantes envers les étudiantes et étudiants, l'excellent service à la clientèle et le grand dynamisme.

Monsieur Piché et Madame Normandin expriment des félicitations à Monsieur Trussart et Madame Perreault pour le travail contributif.

CDEL180515-05

Sur une proposition de Frédéric Pellerin, dûment appuyée par Danielle Combes, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif au bilan d'implantation du programme *Techniques d'orthèses visuelles (160.A0)*.

Adoptée à l'unanimité.

7.10 Présentation du bilan du plan de travail du conseil de la réussite

(Document déposé)

Par : Dominique Trudel et Sébastien Piché

Monsieur Piché présente Madame Dominique Trudel et fait état de la situation. Le conseil ainsi que Madame Trudel ont eu une année chargée, étant donné qu'ils avaient à produire le Plan de réussite institutionnel, ce qui a monopolisé le conseil sur l'ensemble de ses travaux et c'est pourquoi il y a plusieurs reports à l'automne 2018. Depuis janvier, la mise en œuvre du PRI

est débutée et Madame Trudel est très agréablement surprise de l'ouverture des départements et elle indique que cela est stimulant pour les mois à venir. En ce qui concerne les trois autres sous-comités, ceux-ci ont été formés. Certaines réflexions sont amorcées, notamment pour l'Annexe C015, mais les travaux ont été reportés à 2018-2019.

Madame Danielle Combes indique que le tableau présenté permet de visualiser et de s'appropriier le travail accompli des départements et cela est motivant.

7.11 Avancement des travaux relatifs à l'application de l'Annexe C015

Par : Sébastien Piché

Monsieur Sébastien Piché fait état de la situation. L'Annexe C015 est une annexe budgétaire du gouvernement pour financer les reprises de parties de cours échouées entre 55% et 59% exclusivement. De plus, cette annexe concerne les étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'étude à temps plein, ce qui exclut Tremplin DEC. Monsieur Piché explique que le projet a été mis en branle tardivement à l'automne 2017, et que bien qu'un document ait été préparé, celui-ci doit être peaufiné avant d'être présenté pour consultation. Les travaux se poursuivront à l'automne 2018.

Madame Danielle Combes demande si les stages sont inclus. Monsieur Piché indique qu'il fera les vérifications nécessaires et ainsi donnera un suivi à la commission de septembre.

7.12 Présentation du thème retenu pour la journée pédagogique d'août 2018

Par : Sébastien Piché

Monsieur Piché indique que pour la journée pédagogique du mois d'août 2018, prévue au calendrier, le comité de valorisation et d'amélioration de la langue a souhaité que le thème de cette journée soit associé à la nouvelle *Politique de valorisation et d'amélioration de la langue*. Des activités de

sensibilisation et d'outillage seront présentées afin de faire connaître cette dernière.

7.13 Autre point

7.13.14 *Tremplin DEC*

Monsieur Michel Boulet souhaite qu'une réflexion soit menée autour du cheminement Tremplin DEC. Il constate le nombre grandissant d'étudiantes et étudiants dans ce cheminement ainsi que l'allongement de leur parcours d'études. Il demande ce que le Cégep fait pour aider ces étudiantes et étudiants à s'orienter plus rapidement et se demande également ce que l'on peut faire afin d'éviter que ceux-ci se retrouvent dans des cours complémentaires avec des étudiantes et étudiants plus avancés dans leurs études.

Monsieur Lamarre explique que le cégep a mis en place un comité et une coordination afin de se pencher sur ces problèmes. Il ajoute qu'il est envisagé de limiter l'admission dans ce cheminement. Monsieur Piché mentionne que le cégep a également mis en place un cours spécifique au Tremplin DEC visant à aider les étudiantes et les étudiants à réussir leurs études et à s'orienter.

7.14 Dépôt de documents

7.14.1 *Tableau des effectifs pour 2018-2019*

Monsieur Alain Lamarre présente les chiffres pour les admissions au premier et deuxième tour. Tel que le tableau le démontre, ceux-ci sont préoccupants puisque nous avons reçu cent demandes d'admission de moins cette année alors que les analyses démographiques effectuées démontrent une certaine stabilité, jusqu'à 2020.

Afin d'avoir une image plus globale de la situation, des statistiques ont été demandées concernant, notamment, les étudiantes et étudiants des écoles secondaires de la région qui s'inscrivent dans les cégeps qui offrent les mêmes programmes que le CRLA. L'objectif est d'identifier si nous avons un problème d'attraction en

tant que cégep. De plus, Monsieur Lamarre a entrepris une tournée des directions des écoles secondaires afin de sonder leur opinion. Cette tournée se poursuivra à l'automne 2018.

Monsieur Lamarre informe les membres que des budgets supplémentaires sont prévus pour la promotion, laquelle visera à faire connaître les atouts de notre collège.

Monsieur Frédéric Pellerin demande si des statistiques concernant les inscriptions des étudiantes et étudiants qui participent aux portes ouvertes ont été recensées. Monsieur Lamarre indique que la question sera acheminée aux personnes concernées.

Madame Élane Dupont se dit préoccupée de la situation. Elle demande s'il ne serait pas possible d'envoyer des étudiantes et ou des étudiants à titre d'ambassadeurs qui auraient pour mission de prendre le pouls auprès des élèves des écoles secondaires. Celle-ci affirme que de cette manière, les informations récoltées viendraient directement des élèves. Monsieur Lamarre indique que différentes stratégies d'action sont actuellement à l'étude et qu'il évaluera cette option.

Monsieur Éric Lavoie souligne que les statistiques d'admissions sont pratiquement inversées entre Sciences de la santé et Sciences pures et appliquées. Monsieur Simon-Philippe Lebel explique que la situation n'est pas inquiétante puisque les étudiantes et étudiants sont, pour la plupart, admis dans un tronc commun. Madame Danielle Combes suggère de faire les visites accompagnées de nos étudiantes et étudiants. Ceux-ci pourraient faire, d'une part, la promotion de notre cégep et, d'autre part, recevoir les commentaires des élèves au sujet de notre collège.

Monsieur Lebel se dit être rassuré d'entendre la direction vouloir miser sur la promotion puisque d'ici là, les efforts devront être constants afin d'atteindre nos objectifs.

Considérant l'impact de la source des effectifs étudiants sur le plan du financement, Madame Julie Gagné s'interroge s'il ne serait pas plus judicieux de miser sur les programmes déjà en place plutôt

que de créer de nouveaux programmes. Monsieur Lamarre précise qu'à chaque nouveau programme, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur attribue une enveloppe et, qu'il n'y a donc pas d'impact sur le budget du cégep. Monsieur Piché ajoute que les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent dans les nouveaux programmes par exemple, Techniques d'intégration multimédia, s'y inscrivent déjà dans les autres cégeps. Ceux-ci ne retirent donc pas d'étudiantes et d'étudiants aux autres programmes.

7.14.2 *Tableau des libérations de tâches octroyées pour l'année 2018-2019*

Monsieur Lamarre fait état de la situation. Il indique que le tableau est déposé et accessible à tous sur le réseau. Monsieur Piché indique que le résumé des descriptions a été rédigé par Madame France Perreault.

Madame Perreault indique que l'an passé, le comité des libérations avait proposé que les libérations de tâches pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap soient présentées dans le tableau synthèse, en même temps que les libérations octroyées pour l'année 2018-2019. Cette dernière demande si cette proposition sera considérée. Monsieur Lamarre répond que cela sera fait dès la première réunion de la commission des études en septembre 2018.

Madame Hélène Sylvain demande quel est le rôle des membres de la commission envers les libérations de tâches. Monsieur Lamarre indique qu'il s'agit d'un dépôt et que la commission n'agit pas en tant qu'instance décisionnelle en ce qui concerne les libérations de tâches. Madame Sylvain questionne ensuite sur la présentation des rapports à la commission puis de son rôle en tant que membre. Monsieur Lamarre précise que le dépôt à la commission des études vise à informer les membres des innovations pédagogiques et des initiatives de la communauté.

Monsieur Frédéric Pellerin se questionne sur la reconduction des libérations de tâches. Monsieur Lamarre répond qu'il peut y avoir une reconduction, mais que celle-ci n'est pas indéfinie dans le

temps. Monsieur Patterson précise l'allocation attribuée pour les libérations. Monsieur Lamarre ajoute que cette allocation est prise dans l'enveloppe des enseignants et par le fait même est attribuée à des enseignantes et enseignants.

7.14.3 *Calendrier scolaire modifié*

Monsieur Lamarre rappelle la fermeture du cégep le 16 avril dernier en raison de la mauvaise température, ce qui a impliqué une modification au calendrier scolaire d'où le calendrier scolaire modifié présenté à la commission aujourd'hui.

Madame Perreault demande s'il y aura modification au calendrier 2018-2019 dû aux élections du 1^{er} octobre. Monsieur Lamarre indique qu'au moment de présenter le calendrier 2018-2019, bien que les élections au Québec aient lieu à date fixe, rien n'empêche le premier ministre d'annoncer des élections anticipées. Dans ce contexte, il est préférable d'attendre le déclenchement officiel des élections. Monsieur Patterson affirme toutefois que le calendrier modifié 2018-2019 est déjà prêt.

7.14.4 *Bilan du plan de travail de la commission des études 2017-2018*

Monsieur Lamarre fait état de la situation. Il rappelle aux membres son entrée en fonction, le départ de deux directeurs adjoints, les intérim, les nominations des nouveaux directeurs, le projet d'agrandissement, le Plan stratégique de même que la situation budgétaire déficitaire. Un ralentissement dans l'avancement des dossiers pédagogiques fut donc noté. En 2016-2017, plusieurs éléments du bilan furent reportés compte tenu l'impossibilité de mener les travaux. Cette année, l'annonce a été faite que la priorité était au niveau des dossiers pédagogiques. Monsieur Lamarre explique que le bilan de cette année en est un très positif, qu'il voit au travers de ces travaux l'implication d'une communauté et que lorsque des avis sont donnés au conseil d'établissement, ceux-ci le sont en fonction de ce qui nous ressemble. Monsieur Lamarre précise qu'en ce qui concerne les dossiers reportés à l'automne prochain, il ne reste que des étapes de validation à faire pour

s'assurer que les gens soient à l'aise avec la résultante. Monsieur Lamarre remercie tous les gens qui ont permis ces avancements pédagogiques.

Madame France Perreault remercie Monsieur Lamarre pour le témoignage de reconnaissance et indique qu'elle transmettra le message.

7.14.5 *Calendrier des rencontres de la commission des études 2018-2019*

Monsieur Lamarre présente le calendrier des rencontres 2018-2019 pour ceux et celles qui seront reconduits dans leur mandat.

Madame France Perreault indique une coquille à la date de la dernière commission. En effet, il est inscrit le 15 mai alors que nous aurions dû y lire mardi le 14 mai. La correction sera apportée et le calendrier corrigé sera mis sur le répertoire.

7.15 **Information**

7.16 **Prochaine rencontre** : Mardi le 11 septembre.

7.17 **Levée de l'assemblée**

CDEL180515-06

Il est proposé par Danielle Combes de lever la séance à 16h22.

Adoptée à l'unanimité.

Alain Lamarre
Directeur du collège constituant de L'Assomption
et président d'assemblée